

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente-et-un janvier deux-mille-vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2020

OBJET :**Relevés des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2018_06_22 du 29 juin 2018, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
18/12/2019	Demande subvention liaison piétonne entre le parking de Bonne et le Pôle d'Echanges Multimodal	Etat (DSIL : 30 000 €) ; CRET 2 (40 000 €) et autofinancement (30 000 €)	100 000 €
13/12/2019	WRC 2020 - Demande de subvention Conseil Régional - Région Sud	Région Sud	50 000 €
13/12/2019	Service de Prévention Spécialisée - Demande de subvention de fonctionnement 2020 au Conseil Départemental des Hautes-Alpes.	Conseil départemental	30 000 €
12/12/2019	Demande de subvention-DSIL viaduc du Buzon	Etat	840 000 €
12/12/2019	Demande de subvention-DSIL arrosage intégré	Etat	86 400 €
12/12/2019	demande de subvention DSIL- Aménagement cyclable Pompidou	Etat	206 675,1 €
12/12/2019	Actions de la Ville de Gap dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville - Demande de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération	Etat (17 000 €) ; Conseil départemental (1 000 €) et Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance (35 500)	53 500 €
04/12/2019	Décision : demande de subvention auprès de la Région PACA, Appel à projets Arbres en villes	Conseil régional	61 440
27/11/2019	Centres Sociaux - Demande de subventions de fonctionnement 2020 au Conseil	Conseil départemental	60 964 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	Départemental des Hautes-Alpes.		
27/11/2019	Centre Social de Beauregard/Centre-Ville - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet # Vélo # Sécurité routière	Conseil départemental	1 000 €
TOTAL:			1 489 979,1€

Indemnités de sinistre reçues :

Date sinistre	Objet du Titre	Montant TTC
23/07/2019	2 potelets endommagés rue du Dr Ayasse	358,85 €
16/05/2019	Bordures endommagées rd point porte colombe	326,75 €
8/02/2019	Candélabre endommagé Descmichels	5 947, 42 €
10/03/2019	rbs réparation véhicule	505,30 €
11/28/2018	borne endommaée rue jean eymar	266,08 €
TOTAL :		7 404,4 €

Date du sinistre	Type de véhicule et service	Circonstance du sinistre	Responsabilité en %	Dégats	conclusions
7/5/19	BUS Transports urbains	le bus a percuté l'autre véhicule qui s'était arrêté au passage piéton	100%	- 8 706 € - 1 500 €	-paiement des réparations par l'assurance directement au réparateur -paiement de la franchise payée par la Communauté d'agglomération au réparateur
4/4/19	VUL STEP	notre véhicule était en stationnement et l'autre véhicule nous a accroché	0 %	1 870,15 €	paiement des réparations par l'assurance directement au réparateur
24/6/2019	VUL ASSAINISSEMENT	l'autre véhicule nous a percuté l'arrière	0%	1 612,27 €	paiement des réparations par l'assurance directement au réparateur
11/4/2019	BUS Transports	le bus a voulu	100%	-3074,52€	-paiement des

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	urbains	éviter un tiers et a percuté des barrières		-1500€	réparation par l'assurance directement au réparateur -paiement de la franchise payée par la Communauté d'agglomération au réparateur
9/24/2019	BUS Transports urbains	le bus virait à gauche et l'autre véhicule l'a percuté	0%	6 069 €	paiement du remorquage par l'assurance directement au réparateur
				13 002,72 €	paiement des réparations par l'assurance directement au réparateur
				2552,22 €	paiement des réparations par la Communauté d'agglomération directement au réparateur
TOTAL :				39 886,88 €	

Attribution de bourses artistiques :

Date de la décision	Organismes	Montant de la bourse artistique versée
04/12/2019	DK Danse	819 €
	Cirque de la Lune	713,10 €
	Compagnie Chabraque	67,50 €
	Avant-Scènes	196 €
	ASPTT Ainsi Danse	217,40 €
	Section Hip Hop	180 €
	Studio 31	2 367,60 €
	Centre artistique Impulse	1 140,93 €
19/11/2019	La Petite Scène	795,15 €

POPULATION :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
13/11/2019	Famille RAMBAUD	30 ans	2 291,60 €
13/11/2019	Renouvellement Famille GUEYDAN	30 ans	2 291,60 €
19/11/2019	Famille BAUDRY	30 ans	1 145,80€
26/11/2019	Renouvellement Famille CHAIX	30 ans	2 291,60 €
27/11/2019	Famille TATE	50 ans	2 441 €
29/11/2019	Renouvellement Famille GRAS-CHEL	30 ans	2 291,60 €
29/11/2019	Famille DI FIORE	30 ans	1 145,80 €
07/01/2020	Famille ABADA	30 ans	1 145,80 €
03/01/2020	Famille BOUTERIN	50 ans	2 441 €
06/01/2020	Famille ARAUJO	30 ans	1 145,80 €
07/01/2020	Renouvellement Famille ROSANO- MORFINO	30 ans	2 291,60 €
08/01/2020	Famille GROLLIER	30 ans	2 291,60 €

<i>Vente de case de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
14/11/2019	Famille BLONDEL	15 ans	503.10€
26/11/2019	Famille FERRUS	15 ans	503,10€
26/11/2019	Famille DEBON	15 ans	503,10€

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
-----------	-----------	-------------------	---------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour les travaux de plantation d'arbres dans les cours des écoles de la Ville de Gap	Société Lagier Paysagiste (05000 La Rochette)	Pour un montant de 25 000 € HT durée : 7 semaines à compter du 18/11/19.	5 NOVEMBRE 2019
MAPA pour la fabrication et la pose de garde-corps métalliques sur le parvis du CMCL.	Société Chevalier Métallerie (05400 La Roche des Arnauds)	Pour un montant de 23 000 € HT Fin du marché le 20/12/19.	7 NOVEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition d'une balayeuse SWINGO 225 année 2006 et d'une balayeuse SWINGO 225 complète "pour pièces" année 2005	Entreprise TECHNISOL SERVICES (05230 LA BATIE NEUVE)	Pour un montant de 13 000 € H.T soit 15 600 € TTC. Durée de livraison : 1 mois	7 NOVEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de matériel électromagnétique (borne et portique d'accueil) pour à la Médiathèque. Lot 1 : portail électromagnétique à entrée simple Lot 2 : borne électromagnétique de sensibilisation aux antivols	Société Bibliotheca France SAS (92000 Nanterre)	Pour un montant de 9 998 € HT selon les lots suivants : lot 1 : 6 286,80 € HT lot 2 : 3 711,20 € HT soit un montant total de : 11 997,60 € TTC.	8 NOVEMBRE 2019
Avenant n° 1 au marché n° 025V18 de Voirie Communale - Création d'un giratoire et de pistes cyclables sur la route des Prés lot n° 3 : enrobés.	Société ROUTIÈRE DU MIDI (05001 GAP CEDEX)	Pour les seuils suivants mini : 127 635,43 € HT. maxi : 180 000 € HT. Interruption des délais suite aux nombreux aléas survenus lors de l'exécution du marché, les travaux ont été interrompus pour une durée de 44 semaines. Le délai d'exécution propre au marché de 12 semaines est allongé de 2 semaines. La nouvelle date d'achèvement est fixée au 17/10/2019.	13 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Téléréfours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n° 1 : Terrassement, gros oeuvre, maçonnerie, travaux d'aménagement extérieur, voirie, réseaux divers	Groupement BONNEFONT/EYNAUD/SEA (05230 CHORGES).	Pour un montant global et forfaitaire de 86 999 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n° 2 : Charpente, couverture, zinguerie, terrasse, balcon, pergola	Société BOUDOT CHARPENTE (05230 CHORGES)	Pour un montant global et forfaitaire de 17 916,66 € HT, y compris l'option pergola retenue. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n° 3 : Menuiseries extérieures et intérieures, fermetures	Société SE CHARLES (05000 GAP).	Pour un montant global et forfaitaire de 14 892 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n° 4 : Faux plafonds, isolation, cloisons	avec la Société M ET R PLATRERIE (05000 GAP).	Pour un montant global et forfaitaire de 9 950,25 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n° 5 : Electricité	Société MD ELECTRICITE (05000 GAP).	Pour un montant global et forfaitaire de 8 500 € HT, y compris les options retenues : option 1 chauffage électrique et option 2 censuel. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n°6 : Plomberie - sanitaire, chauffage, VMC	Société GAPENCAISE DE CHAUFFAGE (05000 GAP)	Pour un montant global et forfaitaire de 3 754,27 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres, lot n°7 : Carrelage, faïence	Société MALCOR (05260 ANCELLE)	Pour un montant global et forfaitaire de 9 469,67 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n°8 : Peintures intérieures, extérieures	Société SPINELLI (05000 GAP)	Pour un montant global et forfaitaire de 2 937,60 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres, lot n°9 : Enduit de façades	Société ISOLBAT 2 ECO (05000 GAP).	Pour un montant global et forfaitaire de 4 378,95 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 semaines.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour les travaux de construction de la maison de quartier les Cèdres lot n°10 : Métallerie, serrurerie	Société ATELIER KL FERRONNERIE (04300 FORCALQUIER).	Pour un montant global et forfaitaire de 4 262 € HT, y compris l'option retenue thermolaquage de l'ensemble des gardes corps.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot n°3 : Fourgon châssis cabine avec benne basculante avec la	Société SARL RELAIS DES ALPES (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 15 416,67 € HT. Pour un délai d'exécution de 16 semaines.	19 NOVEMBRE 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour l'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot n° 4 : Fourgon châssis cabine à plateau	Société GAP SUD AUTO (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 15 000 € HT. Pour un délai d'exécution de 16 semaines	19 NOVEMBRE 2018
MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour l'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot n° 8 : Fourgon tôle châssis long rehaussé	Société SARL RELAIS DES ALPES (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 5 833,33 € HT. Pour un délai d'exécution de 16 semaines	19 NOVEMBRE 2018
MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour l'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot n° 11 : Acquisition d'une fourgonnette	Société ACCESS AUTO (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 8 570,84 € HT. Les frais annexes (carte grise et taxes parafiscales) d'un montant total de 347,96€ seront à payer en sus, soit un total à payer de 10 632,96 € TTC. Pour un délai d'exécution de 16 semaines	19 NOVEMBRE 2019
MAPA pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel abattoir municipal	Société ADIV DÉVELOPPEMENT (63039 CLERMONT-FERRAND).	Le marché conclu aux conditions suivantes : Tranche ferme : phase 1 : Étude de programmation pour un montant de 18 552,73 € HT. Durée 2,5 mois phase 2 : AMO pour la réalisation des travaux - pour un montant de 22 243,23 € HT. La phase d'étude à compter de la délivrance de l'O.S. de démarrage des travaux et s'achèvera à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA) Tranche optionnelle 1 : pour un montant de 27 201,43 € HT. soit un	20 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		total général de : 67 997,39 € HT. constitution du dossier d'autorisation ICPE pour l'exploitation de l'abattoir municipal de GAP : durée 12 mois	
MAPA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour le groupement de commande du Gapençais (GCG);	Groupement DATA VIGI PROTECTION/SARL FIMJ (80440 BOVES)	Pour un montant global et forfaitaire de : 50 400 € HT Tranche ferme : 37 800 € HT. Tranche optionnelle : 12 600 € HT. Durée globale pour l'exécution de l'ensemble des prestations : 3 ans.	21 NOVEMBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000058 pour l'aménagement de la fontaine sur le parvis du C.M.C.L.	Société DEAL HYDRAULIQUE (69808 SAINT PRIEST)	Incidence financière de l'avenant : Travaux en plus-value selon devis du 18/09/2019 : Le montant s'élève à : 21 720 € HT. Nouveau montant du marché : Montant initial du marché : 149 000 € HT. Prestations supplémentaires : 21 720 € HT. Nouveau montant global : 170 720 € HT.	22 NOVEMBRE 2019
Avenant n°1 à l'accord- cadre n°054V17 pour la Sécurité des Personnes, Malveillance Événementiel et S.S.I.A.P. pour la Ville de GAP	Société EDC SECURITE (04700 LA BRILLANE).	Le seuil maximum du marché est augmenté comme suit : Seuil mini 105 000 € HT. Seuil maxi 195 000 € HT. Seuil maxi après augmentation 227 500 € HT. Pourcentage d'augmentation. + 16,66 % pour la durée de l'accord-cadre Soit une augmentation de 32 500,00 € HT.	22 NOVEMBRE 2020
Avenant n°1 à l'accord cadre n°2019000088, pour la location de matériels techniques et scéniques lot 2 : au profit de la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL)	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	L'accord cadre a été notifié a une date postérieure à la date d'effet prévue dans les pièces du marché relatives, il convient de modifier les mentions se rapportant au lot n°2 à l'article 6 - « durée de l'accord cadre » de l'acte d'engagement et l'article 5.1 - « durée	25 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		et délais d'exécution » du cahier des clauses administratives particulières. Le lot n°2 de l'accord cadre prend effet à compter de sa date de notification soit le 7 octobre 2019, pour une durée de 12 mois.	
MAPA pour la prestation de traiteur lors de la soirée des vœux du 13/12/2019, présentés par le Maire et Président du CCAS et de la communauté d'agglomération, au personnel municipal et communautaire pour le compte du Groupement de Commande du Gapençais	SARL A2R (05000 GAP)	Selon les seuils suivants : mini 500 repas, maxi 850 repas ; avec un prix unitaire de 21,28 € HT par personne. Les quantités seront précisées dans le bon de commande. Les prestations seront réglées par la Ville de Gap et feront l'objet d'une refacturation au réel conformément à la convention de Groupement de commande modifiée par son avenant n°5 du 26.10.2015.	25 NOVEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de tables et chaises destinées à la Médiathèque et à la Direction de la Cohésion Urbaine et Sociale. Lot 1 : acquisition de mobilier collectivité : Chaises Lot 2 : acquisition de mobilier de collectivité : Tables et chariot de rangement	Société JPS Distribution (05000 GAP)	pour un montant de 2 851,50 € HT se déclinant selon les prix et la répartition des lots suivants : Médiathèque (chaises et chariots de rangement) : 1 406,79 € HT Direction de la Cohésion urbaine et sociale (chaises) : 677,42 € HT Montant total HT : 2 084,21 € Direction de la Cohésion urbaine et sociale : Montant total : 767,29 € HT soit un montant total Lot 1 et lot 2 de : 3 421,79 € TTC. (les bons de commande étant transmis séparément par les deux services)	26 NOVEMBRE 2019
ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D2019_11_430 MAPA pour l'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services	Société GAP SUD AUTO (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 15 000 € HT. Les frais annexes (carte grise et taxes parafiscales) d'un montant total de	2 DÉCEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

techniques de la Ville de Gap, sans publicité ni mise en concurrence lot n°4 : Fourgon châssis cabine à plateau		396,86 € seront à payer en sus, pour un délai d'exécution de 16 semaines.	
MAP pour la fourniture et pose de pneus pour le groupement de commande Lot n°1 : Véhicules légers ville	Société EUROMASTER BARNEAUD PNEUS (05000 GAP).	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum : 10 000 € HT et maximum : 30 000 € HT Le marché est conclu pour une durée de 18 mois.	4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour la Fourniture et pose de pneus pour le groupement de commande ; Lot n°2 : Camions et tracteurs	Société EUROMASTER BARNEAUD PNEUS (05000 GAP).	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum : 25 000 € HT et maximum : 60 000 € HT Le marché est conclu pour une durée de 18 mois.	4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour la Fourniture et pose de pneus pour le groupement de commande Lot n°3 : Véhicules légers CCAS	Société EUROMASTER BARNEAUD PNEUS (05000 GAP).	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum : 1 000 € HT et maximum : 3 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 18 mois.	4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition et location de matériel événementiel est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre pour le lot n°7 : Location de protections de sol (hors transports, pose et dépose)	Il sera procédé au lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable sur le fondement de l'article R 2122-2 du code de la commande publique.		6 DÉCEMBRE 2019
MAPA sans publicité ni mise en concurrence lancée suite à la première consultation en date du 26/11/2019 pour l'acquisition et la location de matériel événementiel dans le cadre du Rallye Monte Carlo. lot n°7 : Location de protections de sol (hors transports, pose et dépose)	Société Envhyro (89460 CRAVANT)	Pour un montant global et forfaitaire de 5472 € H.T. Pour une durée du 14 au 29 janvier 2020	6 DÉCEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel lot n°5 : Location de ballons éclairants	Société WATT SUD (05000 GAP)	Pour un montant global et forfaitaire de 4 403,10 € HT.	6 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel lot n°4 : Location de cabines sanitaires mobiles	Société ALPES SANI LOC (05110 LARDIER ET VALENCA).	Pour un montant global et forfaitaire de 3 700 € HT.	6 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel lot n°2 : Location de cloisonnements et mobiliers	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT).	Pour un montant global et forfaitaire de 7 744,80 € HT.	6 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel lot n°1 : acquisition de moquette d'exposition filmée	Société GL events Live (13705 LA CIOTAT).	Pour un montant global et forfaitaire de 3 687,90€ HT.	6 DÉCEMBRE 2019
MAPA sans mise en concurrence pour la migration des logiciels DIBTIC (ODP, MARCHÉS, TLPE) vers un mode SAAS.	Société ILTR	pour un montant de 16 740 € TTC.	16 DÉCEMBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000023 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boulodrome couvert - Lot n°8 : peintures intérieures / extérieures	Société SPINELLI BATIMENT (05000 GAP)	La réception du lot n°8 a donc été repoussée et réalisée avec l'ensemble des lots du marché soit au 15 octobre 2019. L'avenant n°1 décale la réception du chantier de 5 semaines, sans incidence financière.	17 DÉCEMBRE 2019
Marché pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot 13 Acquisition d'un fourgon tôlé L2H1 ou L1H1 est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre. Il sera procédé au lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.			17 DÉCEMBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000016 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boulodrome couvert - Lot n°1 : reconstitution du terrain	Société KELLER FONDATIONS SPECIALES (13120 GARDANNE)	La réception du lot n°1 a donc été repoussée et réalisée avec l'ensemble des lots du marché, soit au 15 octobre 2019. L'avenant n°1 décale donc la réception du chantier de 5 semaines, sans incidence	17 DÉCEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		financière.	

Information sur la mise en concurrence effectuée le 26 Février 2019 pour les travaux d'impression et la livraison de divers supports :
(dans l'attente de la conclusion du nouvel appel d'offres)

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Consultation lancée le 12/11/2019 pour l'impression de 25 affiches pour Noël 2019 par la Direction de la Communication	Société RICCOBONO (83490 LEMUY)	Pour un prix de 243 € HT.	19 NOVEMBRE 2019
Consultation lancée le 19/11/2019 pour l'impression de 5 000 flyers pour Noël 2019 par la Direction de la Communication	Société TRULLI (06140 VENCE)	Pour un prix de 150 € HT.	22 NOVEMBRE 2019
Consultation lancée le 19/11/2019 pour l'impression de 4 000 exemplaires de la brochure "Les Hivernales", par la Direction de la Culture	Société PAITA Communication (05000 GAP)	Pour un prix de 1 092 € HT.	22 NOVEMBRE 2019
Consultation lancée le 26/11/2019 pour l'impression de 45 affiches pour le Rallye Monte-Carlo 2020 par la Direction de la Communication	Société PAITA Communication (05000 GAP)	Pour un prix de 326 € HT.	29 NOVEMBRE 2020
Consultation lancée le 27/11/2019 pour l'impression de 5 affiches en 6 exemplaires chacune pour les spectacles de Noël, par la Direction de la Communication	Société PAITA Communication (05000 GAP)	Pour un prix de 170 € HT.	2 DÉCEMBRE 2019
Consultation lancée le 12 novembre 2019 pour l'impression de 500 carnets de 20 tickets de garderie, par la direction de l'éducation	Société PAÏTA COMMUNICATION (05000 GAP)	Pour un prix de 338 € HT.	12 DÉCEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Consultation lancée le 12/12/2019 pour l'impression de 3 500 cartes de vœux par la Direction de la Communication	Société PAÏTA COMMUNICATION (05000 GAP)	Pour un prix de 440 € HT	16 DÉCEMBRE 2019
Consultation lancée le 13/12/2019 pour l'impression de 2000 exemplaires de la brochure "Escapades Artistiques", par la Direction de la Culture	Société SPI Imprimerie	Conclu pour un prix de 549 € H.T	24 DÉCEMBRE 2019

Information sur les marchés subséquents :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n° 1 de l'accord-cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n°1 carburant	Société CHARVET LAMURE BIANCO (LYON 69002)	Conclu pour la période du 12/12/2019 au 31/12/2019 et selon les seuils globaux de commandes suivants : Gazole B7 hiver Quantités maximales mètres cubes (m3) Gazole B7 hiver : 70 GNR B30 hiver : 5	12 DÉCEMBRE 2019
Marché subséquent n° 1-1, de l'accord-cadre n° 2019000122 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n°2 combustible	Société E. LECLERC SAS SUDALP II 0(5000 GAP)	Conclu pour le mois de Décembre 2019 et selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustible quantité minimales mètres cubes (m3) 6.000 Quantités maximales mètres cubes (m3) 13.000.	17 DÉCEMBRE 2019
Marché subséquent n° 2 à l'accord-cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n°1 carburant	Société CHARVET LAMURE BIANCO (LYON 69002)	Conclu pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020 à Quantités maximales mètres cubes (m3) SP 95 E5 : 2 Gazole B7 hiver (-15°) : 80 Gazole B7 grand froid (- 20°) : 80 GNR B30 hiver (-15°) : 10	23 DÉCEMBRE 2019

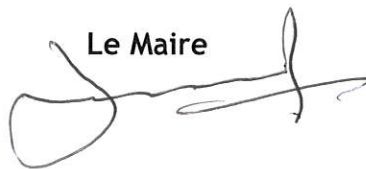
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		GNR B30 grand froid (-20°) : 10 GNR B30 très grand froid (-28°) : 10	
--	--	---	--

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Appel d'offres Ouvert concernant la passation d'un accord-cadre de Fourniture de carburants et combustibles - Lot n°1 : CARBURANT - Lot n°2 : COMBUSTIBLE	mutli attributaires : Lot n°1 carburant : CHARVET LA MURE BIANCO et SAS SUDALP- CENTRE LECLERC lot n°2 combustible : CHARVET LA MURE BIANCO et SAS SUDALP- CENTRE LECLERC	Conclu avec les quantités minimales et maximales annuelles de commandes suivantes : Lot n°1 carburant : mini : 265 m3 maxi : 930 m3 Lot n°2 combustible : mini : 16 m3 maxi : 105 m ³ pour une durée fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.	21 NOVEMBRE 2019

Le Conseil prend acte.

Le Maire

 Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 10 FEV. 2020
 Affiché ou publié le : 10 FEV. 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

